

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP 2008-668  
Séance du 23 MAI 2008

Conseil Général  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-6<sup>ème</sup>/06 du 13 et 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 – Maîtrise des déchets et qualité de l'air (C06 et C07),
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU le rapport au Conseil Général du 28 septembre 2004 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2004-2009.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2006 et 2007, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte à 18 828 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 13 445 € sur le Programme C062, fonction 731, Nature 20 414, Chapitre 204 et en section de Fonctionnement, à hauteur de 5 383 € sur le Programme C062, Fonction 731, Nature 65734, Chapitre 65.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions